

soins, tous obtiennent l'aumône pour l'âme, autant que pour le corps. Admirable ouvrage de la foi catholique, qui peut seule inspirer et accomplir ces grandes œuvres, qui complètent, pour ainsi dire, la prédication de l'évangile dans un pays, et y fondent des établissemens infiniment précieux pour le soulagement de tous les besoins de la société.

A côté de ces grandes institutions, nous pourrions mentionner ici plusieurs écoles privées qui, pour être le fruit du zèle et des efforts individuels, n'en sont pas moins dignes de louanges, ni moins utiles aux diverses localités. En preuve, il suffirait de citer, pour ce district, les paroisses de St. Jacques de l'Achigan, de Terrebonne, de St. Vincent, de Vaudreuil, de St. Polycarpe, &c. &c. où des personnes, animées du désir d'instruire la jeunesse, y sacrifient tous leurs loisirs, y emploient leur argent, et se consomment quelquefois elles-mêmes à cette belle œuvre, lorsqu'elles pourraient vivre à l'aise et même dans l'opulence sans cela. La religion applaudira toujours à de semblables efforts ; elle honore et bénit ceux qui les font et couronne toujours du succès ceux qui les propagent, comme ceux qui les enfantent.

Si à la suite de cette revue générale, nous faisons un relevé statistique des écoles et du nombre d'enfans qui les fréquentent, nous sommes sûr encore que nous trouverions un résumé digne de l'attention du public.

Mais nous devons terminer ici ce petit travail que nous imposait le compte-rendu de l'éducation catholique dans le Bas-Canada. Seulement nous observerons, en finissant, que les conclusions que l'on en pourrait tirer, coïncideraient mal, ou plutôt contrasteraient fort avec l'esprit d'exclusion et de défiance qui a présidé à la rédaction du nouveau Bill pour les écoles communes, en contemplation depuis l'ouverture du présent Parlement. C'est ce que le lecteur réfléchi et impartial sera désormais plus en état de comprendre et de sentir. Nous lui en laissons bien volontiers la tâche et toute la facilité.



BILL

POUR L'ENCOURAGEMENT DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

A la suite d'un premier projet de loi sur l'éducation, émis et laissé, repris et corrigé, il paraît finalement que la Province sera gratifiée d'un Bill pour l'encouragement des écoles élémentaires. Le Comité spécial chargé de cette mesure, a fait son rapport et l'on s'attendait généralement que son travail qui a dû être discuté en Chambre lundi le 13, serait adopté. La substance de la loi, du moins telle qu'elle nous est connue d'après une copie qu'un ami a bien voulu nous adresser de Kingston, se résume comme suit :

Ce Bill, comme le premier, rappelle tous les actes antérieurs tant